

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL676

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 23

- I. - À l'alinéa 6, substituer aux mots : "du code de l'action sociale et des familles", les mots : "du même code".
- II. - À l'alinéa 7, substituer aux mots : "du même", le mot : "dudit".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.